

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 12 septembre 2018
Date d'affichage : 12 septembre 2018**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : David MOURNET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-104 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BP 2018 - VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AE106 SUR LA ZA JULLIAT A LA SOCIETE JARDIN DE LIMAGNE - ENCAISSEMENT DE LA SOULTE

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Par délibération n°2017-96 du 16 mai 2017, le conseil communautaire a décidé d'autoriser l'échange et la vente de terrain : un délaissé, portion de la parcelle AE 118 - lieu-dit Julliat, à Aigueperse d'une surface de 669 m² à la coopérative agricole Jardin de Limagne au prix de 15 € le m².

Cet échange a fait l'objet d'un acte notarié établi par Maître Jean-Jacques SAUVAGE, notaire à Aigueperse les 13 et 20 février 2018.

La Communauté de Communes a perçu le versement de la soulte le 23 février 2018 et dispose de l'acte notarié cité ci-dessus transmis l'Etude le 5 juillet dernier.

Cette cession de bien immobilier nécessite de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			
Op. / Chap.	Article	Libellé	DM 2018
OPFI		Opérations financières	+ 9 285,00 €
	024	Produits des cessions d'immobilisations (Chapitre budgétaire sans exécution)	+ 9 285,00 €
TOTAL			+ 9 285,00 €

Dépenses			
Op. / Chap.	Article	Libellé	DM 2018
50		ESPACE ENFANCE JEUNESSE AIGUEPERSE	+ 9 285,00 €
	2313	Constructions	+ 9 285,00 €
TOTAL			+ 9 285,00 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver cette décision modificative,
- de procéder à l'inscription des crédits supplémentaires tels que détaillés ci-dessus dans le budget principal 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 20/09/2018
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

